

le seize du mois de mars de l'an mil sept cent
 soixante quatorze est decedé de ce monde francois daniel
 pichon agé de six semaines fils legitime de jean charles
 et de marie anne buay et le dix sept fut inhumé dans
 le chimetiere de cette paroisse furent present au dit
 enterement jean charles pichon et et jacques joseph pichon
 qui ont signés cet avec moy le jour, mois, et an que
 dessus de leur marque ordinaire ayant declarés ne
 scavoir ecrire de ce interpellés
 marque + de jean charles pichon
 marque + de jacques joseph pichon
 A.f.b. Kindt curé
 de vvizernes

le seize du mois de mars de l'an mil sept cent
 soixante quatorze est decedé de ce monde francois daniel
pichon agé de six semaines fils legitime de jean charles
 et de marie anne buay et le dix sept fut inhumé dans
 le chimetiere de cette paroisse furent present au dit
 enterement jean charles pichon et et jacques joseph pichon
 qui ont signés cet avec moy le jour, mois, et an que
 dessus de leur marque ordinaire ayant declarés ne
 scavoir ecrire de ce interpellés

marque + de jean charles pichon
 marque + de jacques joseph pichon

A.f.b. Kindt curé
 de vvizernes